

Édito

Cynisme et incohérence...

À un an des élections municipales, les promesses sont oubliées. Avant le début de la crise économique, Jean-Yves Sénant s'était alors engagé à financer un programme ambitieux d'investissement sans recourir à la hausse des taux d'imposition. Il y a un mois, lors du débat d'orientation budgétaire, il maintenait que la santé financière de la Ville était saine pour autoriser un large plan d'investissement. Aujourd'hui, il prétend qu'il est capital d'augmenter les impôts pour financer ce plan.

Non seulement les Antoniens devront mettre la main à la poche avec la réforme tarifaire mise en place cette année, ils devront également supporter **les hausses d'impôts municipales (+3%)** plus celles décidées simultanément par l'Agglomération des Hauts-de-Bievre (**+20% pour la redevance d'assainissement et +10% pour la taxe d'enlèvement des ordures**). Lorsque le président de la République annonce à Saint-Quentin « *Augmenter les impôts, ce serait diminuer un peu plus nos chances de renouer avec la croissance* », ses amis politiques locaux font l'inverse : ils justifient la hausse des impôts pour satisfaire leur part du plan de relance.

Quant aux Antoniens : face à cet effort financier qui leur est imposé, aucun service supplémentaire ne leur sera servi. Seule une vague promesse de compenser la fermeture de la crèche familiale...

Antony Place Publique

Je veux recevoir

Antony Place Publique
par mail et en couleur.
C'est gratuit, c'est facile,
une simple demande à
app92@club-internet.fr

Je retrouve aussi
les anciens numéros
et tous les dossiers sur
www.antonyplus.com

Imprimé sur papier recyclé

Valse-hésitation sur les zones 30

La municipalité a décidé de développer des zones 30 sur le territoire de la commune d'Antony (hors grands axes). Nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais la mairie semble avancer en titubant sur ce dossier.

Ces zones 30, introduites dans le code de la route dès 1990, sont destinées aux secteurs où « la vie locale est prépondérante » : quartiers commerçants, scolaires ou résidentiels. Leur intérêt tient évidemment à la sécurité des circulations, elles permettent de diminuer la fréquence des accidents et leur gravité. Cependant, pour créer une zone 30, il ne suffit pas de 2 panneaux de limitation à chaque extrémité ; il est nécessaire d'aménager le secteur pour que la circulation à plus de 30 km/h soit effectivement impossible : rétrécissement des voies, régime de priorité, carrefours giratoires, passages piétons surélevés, plateaux ralentisseurs, coussins berlinois... Ces différents outils sont complémentaires : ainsi les coussins berlinois ne gênent pas la circulation des vélos, mais n'ont pas non plus d'effet ralentisseur net sur les poids-lourds.

Depuis cet été, une nouvelle étape réglementaire a été franchie en France. Désormais, dans toute zone 30, les vélos sont autorisés à circuler dans les 2 sens dans les rues à sens unique. Cette mesure, en vigueur depuis de nombreuses années dans plusieurs pays européens, a montré une amélioration de la sécurité pour tous les usagers (cyclistes et piétons, notamment). L'autorité locale demeure cependant libre de ne pas appliquer cette règle, mais cette exception doit alors faire l'objet d'un arrêté et d'une signalisation adéquate.

A Antony : faire et défaire...

Interrogé par Antony-Plus au Conseil municipal le 5 février 2009, le Maire adjoint chargé de la circulation a assuré se



préoccuper de la question de ce double sens cyclable. Mais les signalisations mises en place rue d'Alsace-Lorraine sont plus qu'ambiguës !...

Dans d'autres quartiers, les aménagements se succèdent et les résultats des concertations hâtives sont remis en question. Ainsi, dans le quartier des Fleurs. Cette zone 30 est une des premières implantées à Antony, la « concertation » avait été conduite en son temps par un spécialiste de la question, Jean-Pierre Lounay. L'objectif était de décourager la circulation automobile de transit vers la RD 986 ou la RD 67. A l'époque, les riverains avaient accepté la seule solution proposée : des coussins et des plateaux. Aujourd'hui ces mêmes riverains sont légitimement inquiets : le passage de camions sur ces plateaux engendre des vibrations importantes sur leurs maisons, situées de surcroît sur une zone fragile d'anciennes carrières de gypse ; et ces camions ne peuvent pas simplement être interdits de passage, ils assurent la livraison de marchandises sur un commerce de proximité.

Valse-hésitation sur les zones 30

L'Agglomération des Hauts-de Bièvre augmente tous ses impôts

Cette gêne étant bien réelle, il serait logique que la Mairie reprenne une étude approfondie sur ce dossier complexe. Eh bien, non !

Interpelé lors d'une réunion publique le 10 mars, le maire adjoint a même refusé d'écrire à l'Inspection générale des Carrières pour connaître l'impact des vibrations sur les maisons concernées ! En revanche, on fonce sur des solutions toutes faites qui se révèlent insuffisantes : cet hiver, la Mairie a supprimé un coussin rue des Mimosas, ce qui n'a pas éliminé les vibrations à proximité, mais a entraîné une augmentation de la vitesse moyenne sur ce secteur. Dès lors, une nouvelle solution miracle sort des cartons de la mairie : le rétrécissement de la voie.

Ainsi, une concertation initialement approximative aboutit à un gâchis financier et à une insatisfaction générale. Pourtant, l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme avait montré que la population souhaitait une politique raisonnée sur les circulations douces dans notre ville. Espoir déçu.

■ Bruno EDOUARD

Le Conseil communautaire du 27 mars a adopté une hausse de la taxe professionnelle, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance d'assainissement. Avant même d'atteindre la convergence des taux d'imposition annoncée pour 2010 et 2012 selon les cas, les Antoniens vont déjà subir une augmentation de tous les impôts locaux communautaires. Si on ajoute la hausse des taux municipaux de 3%, la prochaine feuille va être salée !

Plus d'impôts et plus d'emprunts aujourd'hui...

La taxe professionnelle est la principale ressource de l'Agglomération (32 millions d'euros, soit 40% des recettes). Elle va augmenter de 5% et passer à 12,71%, un taux considéré comme faible par l'exécutif communautaire qui le présente comme le plus faible de France pour sa strate. Ce n'est pas cette explication qui est avancée pour justifier la hausse de 10% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui va atteindre 5,12%. Il s'agirait de prendre en compte des obligations issues du « Grenelle de l'environnement » taxant davantage des activités polluantes telles les incinérateurs ou les décharges. Enfin, c'est 20% d'augmentation de la redevance d'assainissement pour Antony qui ont été votés également.

Ces ressources ne seront pas suffisantes pour équilibrer les dépenses et l'Agglomération sera amenée à contracter un emprunt avant la fin de l'année pour une valeur comprise entre 5 et 8 millions d'euros. Car les projets d'équipement sont nombreux : réparation du réseau d'assainissement (4 millions), subvention pour

le demi-échangeur de l'A86 (2 millions), travaux de mise en accessibilité des transports en commun plus achats de bus (2 millions), nouveau conservatoire de Wissous (1,6 million), travaux de sécurité dans les résidences universitaires (nouvelle compétence qui coûte 0,3 million) plus de très nombreuses études : reconstruction du théâtre Firmin-Gémier, aménagement du ru des Godets, extension de la piscine des Blagis...

... et plus d'esprit communautaire demain

L'agglomération accroît notablement son domaine de compétence : les résidences universitaires, les conservatoires de musique (sauf celui du Plessis-Robinson), les piscines. Si les transferts de compétence des villes vers l'Agglomération sont neutres en termes financiers, celui des résidences



universitaires va peser directement sur son budget sans contrepartie.

Cet appétit de compétence n'alimente cependant pas la volonté d'homogénéiser les pratiques. Les tarifs des conservatoires par exemple restent inchangés alors que d'importantes disparités existent entre les villes (tarifs forfaitaires ou tarifs quotientés). Il semble que la convergence des tarifs soit « très complexe », surtout si on recherche à ne pénaliser personne : ni les familles, ni les conservatoires, ni les recettes de la collectivité locale. Le statu quo en est presque caricatural car un tarif « extérieur » risque d'être appliqué aux Antoniens qui voudraient s'inscrire au conservatoire de Bourg-la-Reine si l'activité sollicitée est aussi proposée par celui d'Antony. Etrange esprit communautaire ! Mais gardons patience et confiance, a demandé le responsable de cette démarche.

■ Pierre RUFAT

Faites vous plaisir, offrez- vous Le Lido !

Vous êtes Antonien, vous avez plus de 65 ans, vous pouvez sortir un billet de 20 euros, alors banco ! Grâce au CCAS qui complète votre participation à hauteur de 60 euros, le Lido s'offre à vous ! Et en plus en très bonne compagnie avec M. Le Maire et Mme Sophie Devedjian ! Elle n'est pas belle, la vie ! ? Heureusement que nos 8 800 séniors antoniens ont été raisonnables et n'ont pas tous participé à cette « Journée du Maire », une subvention au Lido de 528 000 euros tout de même, cela n'aurait pas été sérieux (comparé aux 60 000 euros versés à l'ensemble des associations : Secours Catholique, Restaurants du Cœur ...) !

Une petite précision tout de même : le CCAS, c'est le Centre Communal d'Action Sociale. Officiellement, il « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ».

Un nouveau collège avec une piste cyclable prémonitoire

Les cyclistes antoniens ont pu découvrir cet automne une nouvelle piste cyclable pour le moins curieuse. Installée rue du Chemin de Massy à Fresnes, le long de la clôture du collège Descartes : elle relie l'entrée du collège au terrain vague qui sépare Antony de Fresnes. Autant dire qu'elle ne sert pour l'instant à personne, les élèves du collège ou du lycée arrivant par la rue Lavoisier où il n'y a ni piste ni voie cyclables. C'est aussi une démonstration supplémentaire du manque de concertation avec la ville de Fresnes sur ce point car il n'y a pas une piste cyclable qui relie les deux villes voisines.

Cette piste est apparue avec la réalisation d'un tronçon de route qui dessert les travaux de construction d'immeubles sur les terrains du CEMAGREF. Si on comprend bien l'intérêt de profiter de l'ouverture d'une rue pour y prévoir une piste cyclable, on comprend moins bien la présence d'un STOP au beau milieu de la piste. Aujourd'hui aucune issue du collège ne justifie ce panneau et on peut

douter que les futurs élèves résidant juste en face du collège s'encombrent d'un vélo pour traverser la rue.

C'est sans compter sur les projets secrets de la mairie et de ses amis du département des Hauts-de-Seine. En effet, lors la séance du Conseil général du 27 mars 2009, une délibération va lancer la procédure de reconstruction complète du collège Descartes. Estimant que sa rénovation et mise aux normes, notamment environnementales, seraient trop coûteuses et complexes, le Département préfère démolir les bâtiments actuels. Il est prévu de maintenir une capacité de 700 élèves et de construire un gymnase.

Ceci n'explique toujours pas le STOP solitaire. Sauf que la délibération annonce que le futur collège n'occupera qu'une petite moitié du terrain (12.000 m² sur les 26.000 m²). Cette opération va donc libérer 14.000 m² qui correspondent à



l'emprise des bâtiments actuels. Et la séparation entre les terrains du futur collège et ceux destinés sans doute à la construction débouche sur le bateau de la piste cyclable.

Ce qui prouve qu'il est plus facile d'installer un STOP qui ne sert à rien sur une piste cyclable que de prévoir une continuité avec la ville voisine. Ferait-on pareil pour les voitures ?

■ **Pierre RUFAT**

Il voit des ronds-points partout

Même accaparé par sa tâche ministérielle, Patrick Devedjian s'inquiète encore de la circulation dans notre ville. Sous son égide, le Conseil général travaille actuellement sur deux projets de ronds-points : le carrefour Kennedy sur la RD 920 à la limite de Massy et le carrefour de l'Europe à l'intersection de la RD 986 et de la RD 67 à la limite de Châtenay-Malabry.

Concernant Kennedy, il s'agit de redonner un aspect présentable et fonctionnel à une intersection qui vit dans le provisoire et le malcommode depuis des années. Un immense rond-point à feux y est prévu : les aménagements envisagés semblent satisfaisants pour tous les usagers du secteur.

Le carrefour de l'Europe devrait lui aussi être justiciable d'un rond-point avec des feux, mais plus modeste. L'objectif est de faciliter les changements de direction entre ces 2 départementales (20% des 30 000 véhicules quotidiens tournent à gauche, ce qui semble irriter notre ancien occidental). Le projet présenté à la concertation semble logique dans l'ensemble, bien qu'améliorable sur les détails (notamment sur l'insertion des pistes cyclables) et insuffisamment précis sur les expropriations (4 propriétés privées sont impactées, dont au moins une sans nécessité réelle). Et, grâce au futur tramway Croix-de-Berny-Vélizy, le centre du rond-point devrait être laissé libre de toute fontaine...

■ **Bruno EDOUARD et Michel BOULENGER**

Qui veut du Nouveau Centre ?

L'urbanisme antonien subit une densification continue depuis 45 ans, mais non sans que des débats aient lieu sur cette évolution. Ainsi en 1977, la municipalité Suant a été mise en échec à cause de ses projets sur le centre-ville. Dans les années 90, des différends politiques se sont fait jour sur la densification du centre ville ou du parc Heller. Ces dernières années, le problème s'est encore posé notamment avec l'enquête publique sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Mais aujourd'hui, la majorité municipale multiplie les projets immobiliers sans que la population ait été à même de donner un avis.



Jean-Yves Sénat : l'homme des Présidents

En effet, ayant bénéficié de l'onction du suffrage, Jean-Yves Sénat ne juge plus nécessaire d'informer les habitants d'Antony sur le Nouveau Centre qu'il compte mettre en place, même et surtout si les projets ne figuraient ni dans le PLU ni dans son programme électoral. Les opérations d'infrastructure lourde sont ainsi divulguées de façon parcellaire, au fur et à mesure des publications d'annonces de marchés d'étude et, même au Conseil municipal, les « peut-être » sont devenus la rengaine favorite du premier magistrat municipal pour échapper aux questions des élus.

Ainsi, sur le déménagement du théâtre Firmin-Gémier, notre maire se retranche à bon compte derrière les carrures autrement plus costaudes de ses amis les Présidents Devedjian et Siffredi. Décidée en catimini au Conseil général, la nouvelle localisation du théâtre a fait, pour la forme, l'objet de la part de la Communauté d'agglomération (CAHB) d'un semblant d'étude d'impact : le maintien sur la place du Marché et le transfert sur le site du centre de tri postal ont été évacués grâce à des manœuvres grossières (variation d'échelles des schémas,

« oublié » d'une parcelle...). Maintenant, la messe est dite, le théâtre ira sur une partie des terrains de Saint-Raphaël. Mais que deviendront les terrains municipaux sur lesquels il est implanté actuellement ? Ne comptez pas sur la franchise et le courage de notre maire pour nous l'apprendre...

Pourtant, les rumeurs bruissent. Désormais détachée de la zone pavillonnaire par le nouveau PLU, l'avenue Gabriel-Péri est déjà la cible des aménageurs, grâce à l'entremise de la maire-adjointe à l'urbanisme. Que veulent-ils faire ? Comme sur le Boulevard Brossolette, où un premier pavillon de caractère va prochainement être la proie du pic des démolisseurs, aurons-nous la « chance » de voir pousser des bâtiments aseptisés, dans le style de la gare RER ou bien de nouveaux immeubles de bureaux – vides, comme à la Croix-de-Berny – sont-ils promis ?

De même, sur le cinéma, la majorité municipale ne démord pas de son projet de multiplexe qui sera très compliqué à réaliser in situ et peu respectueux du Sélect actuel, et dont on ne saura pas avant le concours d'architecte si une opération immobilière est associée à la reconstruction de l'équipement culturel...

Antony-Plus : des valeurs et des projets

Face à cette opacité hautaine, Antony-Plus rappelle sa conception du centre-ville :

- Nous souhaitons un centre pour tous, pour ses habitants, pour ceux des autres quartiers, pour les commerçants... Nous voulons un centre à vivre et non pas seulement à traverser les jours de marché.
- Le caractère spécifique du centre-ville avec ses pavillons et ses villas qui protègent d'une densification massive est la trace de l'histoire antonienne. Il appartient au patrimoine commun et doit être absolument préservé.
- L'animation de proximité autour de lieux culturels et de commerces (des commerces de bouche, des artisans) devrait être la priorité d'une politique volontariste de la Ville, associée aux chambres des métiers.
- Des espaces de respiration et des circulations douces devraient tempérer la densité du trafic automobile et des transports en commun.

Sans nous lasser, nous avançons donc des propositions constructives et réalistes :

- Les déménagements du centre de tri postal et de la Chambre de commerce et d'industrie doivent être négociés... Ces structures qui n'ont pas de sens en centre ville doivent laisser la place à des commerces de bouche qui manquent rue Mounié et qui permettraient de dynamiser des espaces piétons.
- L'établissement d'une liaison piétonne allant du parc Bourdeau à la RD 920 en passant le long du centre de tri et le marché; cet axe doux serait aussi un axe culturel jalonné par la Maison des Arts, la librairie « La Passerelle », le cinéma...
- Le réaménagement convivial de la place du Marché et de ses abords : alors qu'actuellement, hormis les matins de marché, cet espace est vide et même mort, nous proposons de la réanimer: Le départ du théâtre va laisser libres des terrains qui appartiennent à la ville. Cette opportunité est rare. Cela pourrait être

l'occasion de construire de petits immeubles de logements sociaux avec, en rez-de-chaussée, des commerces de proximité et des espaces de rencontres, de dialogues et de détente comme le café Lumières que nous avons proposé lors de la dernière campagne municipale.

- Il faut moderniser l'entrée du marché côté N20 et réfléchir à l'implantation de commerces permanents dans la continuité de la boulangerie afin de dynamiser le passage Henri Lasson.
- La limitation du stationnement rue Mounié : en effet, cette



artère n'a pas vocation à suppléer le parking du marché et une seule file de stationnement, à l'instar de ce qui a déjà été mis en place au droit de certains commerces (fleuriste, McDonald's...), devrait permettre l'élargissement des trottoirs.

-Un cinéma reconstruit sur la base d'une logique de service public culturel ambitieux avec une infrastructure de juste suffisance à 2 ou 3 salles.

-La mise en place sur les avenues Gabriel-Péri et Pierre-Brossolette d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain

et paysager) pour sauvegarder les pavillons remarquables de notre ville.

Parce qu'Antony mérite mieux que la médaille d'or de la densité d'opticiens, pour que la flânerie redevienne possible rue Mounié, pour que l'on puisse discuter entre générations autour d'un verre après le marché, il est nécessaire de penser l'aménagement du Centre-Ville en concertation avec tous et plus seulement sur plans dans le bureau du Maire.

Monsieur le Maire organisez une véritable concertation : du débat naîtra le centre ville qu'attendent les Antoniens !

■ Antony Place Publique



Quand la culture ouvre les portes des asiles...

Dans le cadre de la semaine de la santé mentale, l'établissement public de santé Erasme organisait une exposition des œuvres de patients afin de valoriser leur travail et de le faire découvrir au public. Cette exposition intitulée « Comme au musée... » s'est déroulée du 17 au 27 mars dans l'enceinte de l'hôpital. Elle a ainsi ouvert les portes de l'hôpital au pu-

blic à la manière d'un musée. Depuis de nombreuses années, l'établissement s'investit auprès des patients dans le cadre de la médiation culturelle tant en matière musicale que pour les arts graphiques et de peinture. Le succès de cette manifestation est un encouragement pour tous les organisateurs. Le rendez-vous est donc pris pour renouveler ce challenge.

Conseil municipal du 25 mars 2009 : Les impôts nouveaux sont arrivés

L'essentiel du dernier Conseil était consacré aux questions financières. Une même question (d'où vient l'argent, à quoi sert-il ?) en deux volets : le compte administratif 2008 (ce qui s'est passé l'an dernier), le budget primitif 2009 (ce qui est prévu pour cette année). Hypocrisie, cynisme et approximations n'ont pas fait défaut à l'équipe majoritaire pour dissimuler les caractéristiques de leur politique financière : faire passer les Antoniens à la caisse, gérer la dette de façon opaque, dépenser sur des opérations non prioritaires d'équipement plutôt qu'améliorer la condition des habitants.

Du facile, du visible, du rapide plutôt que de l'utile

Ainsi, les deux financiers de la majorité (Pierre Médan et Damien Aubineau) ne répugnent pas à la contradiction pour affirmer par exemple, l'un que le bilan 2008 est sain avec une forte épargne disponible, l'autre que l'autofinancement est insuffisant. On retrouve ces présentations fallacieuses sur les deux sections : fonctionnement et investissement. En 2008, les recettes de fonctionnement ont été en hausse, provenant principalement des contribuables antoniens (impôts locaux) et des usagers antoniens (services municipaux). Pour 2009, sans aucune prestation nouvelle significative pour les habitants, les impôts doivent augmenter de 3%. Contrairement aux engagements électoraux. Et pourquoi faire ? Marginalement pour désendetter la Ville, mais surtout pour abonder la section d'investissement. Or, en 2008, les investissements ont été réduits (moins de 23 millions, soit une diminution de 7 millions par rapport à 2007, hors acquisitions foncières). Ce répit postélectoral est du, d'une part à un budget 2008 peu ambitieux (en recul de près de 30% par rapport à 2007), et de l'autre à un taux de réalisation d'à peine plus de 50%. Pour tenter de rattraper ce retard, la Mairie se lance en 2009 dans une course à la dépense rapide (41 millions prévus cette année) et visible, sans se préoccuper de l'utilité de ses réalisations. Au lieu de faire porter les efforts sur les équipements scolaires, les crèches, les maisons de quartier..., la majorité municipale préfère déployer sa vidéosurveillance, enfouir les lignes électriques, remplacer des éclairages publics parfaitement fonctionnels par des équipements de style comme si Antony était un village médiéval classé ! Mais le Maire, en disciple fidèle du gourou de la relance par l'investissement, prétend sauver 200 emplois dans les travaux publics ; il ne précise toutefois pas que ces emplois sauvegardés, à les supposer réels, ne pourront pas être des emplois locaux (imagine-t-on tous les travaux prévus réalisés par des entreprises de notre commune ?). A l'inverse, il omet soigneusement d'envisager l'option inverse : la sauvegarde d'emplois antoniens (commerce, artisanat...) par le soutien d'une consommation significative des ménages qui va être écornée par la hausse de impôts.

Dégroupement de ligne au MoDem ?

Ceux qui se demandaient pourquoi Caroline Pégang avait quitté le groupe Antony-Plus ont eu la réponse au cours de ce Conseil : elle a apporté sa confiance à la majorité municipale en votant, notamment, chacune des délibérations budgétaires. Qu'est ce qui est le plus surprenant : qu'elle ait attendu presque un an avant de renier ses engagements électoraux ou qu'elle béné-



ficie dans le prochain bulletin municipal d'un douzième de page au titre d'une fiction formidable : sa libre expression de conseillère d'opposition !?

Massy-Valenton : le sujet qui donne des boutons au Maire

A l'idée d'un vœu d'Antony-Plus relatif à la réunion du Comité de suivi sur Massy-Valen-

ton, le courroux de Jean-Yves Sénant éclata : Fabien Feuillade fut violemment accusé d'inquiéter sans raison les riverains, de mener une campagne de peur et de « fabriquer » des faits ; il ne s'en fallut de peu qu'Antony-Plus ne soit taxé de terrorisme intellectuel ! Inversement, le Maire manifesta une confiance béate tant dans les promesses de Jean-Louis Borloo et la parole de l'Etat, que, de façon plus inattendue, dans les délibérations du Conseil régional.

Centre-ville : massacre à la bétonneuse

L'opacité règne sur la rue Gabriel-Péri ! Les pavillons remarquables du centre-ville sont dans la mire des promoteurs immobiliers. Mais qui décide de cette opération : la Franco-Suisse qui dévoile ses plans aux riverains ou la municipalité ? Nulle réponse sérieuse ne fut apportée aux interrogations d'Antony-Plus quant aux aménagements touchant ce secteur. Le Maire et Sophie Devedjian se réfugièrent derrière leur « respect de la propriété privée » pour tenter de faire croire qu'ils ignoraient les projets de cession. Tout au plus, admirèrent-ils qu'un « alignement » (entendons : « élargissement ») de la rue était prévu à l'occasion de la construction de nouveaux immeubles à cet emplacement. Quant à la proposition d'Antony-Plus de créer une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, Sophie Devedjian fit valoir que ce schéma était trop « délicat » à mettre en œuvre. C'est vrai qu'avec les bulldozers prochains, on ne risque pas la délicatesse...

■ Bruno EDOUARD

Chantage dans la restauration scolaire

Le conseil général des Hauts de Seine s’est donné comme objectif d’externaliser le service de restauration dans les 98 collèges du département d’ici à 2015. Cette décision est l’aboutissement de la volonté de privatiser ce secteur.

Pour ce faire, des pressions écrites ont été employées pour faire obtempérer les représentants élus des parents et des personnels aux conseils d’administration de ces établissements, afin d’obtenir un vote positif pour accepter cette privatisation.

Dans sa hâte de confier 60% de la restauration à la société Sodexho, Isabelle Balkany, vice-présidente du département chargée de l’éducation, piétine les conseils d’administration des collèges et refuse toute négociation des conventions pourtant prescrites par la loi de décentralisation de 2004.

Une note (voir encadré) a été rédigée à la fin de l’année dernière pour signifier les conséquences de la non-adoption par le conseil d’administration de la convention-cadre et de son avenant.

Cette note indique que la loi s’impose et que l’établissement ne peut remettre en cause la décision du conseil général, mais aussi que tous les dispositifs pédagogiques ne seraient pas mis en oeuvre faute de signature de la convention-cadre. Ces dispositifs sont des moyens alloués par le département dans les domaines éducatif, sportif et culturel et concernent l’aide à la demi-pension, l’aide aux voyages d’étude et sportifs, les ateliers «cinéma vidéo», collège au cinéma, les médiateurs éducatifs, les dispositifs SIEL et PREMIS, ...

A Antony, si le collège François Furet a déjà signé la convention (voir APP n°2), le collège Descartes qui veut s’affranchir de la restauration dispensée par le lycée, n’a pas encore signé. Les autres collèges bénéficient d’une restauration faite sur place.



Ce chantage au crédit pédagogique est inadmissible car il montre clairement la volonté politique de la majorité départementale d’appliquer des méthodes extrémistes pour arriver à leurs fins. Cette méthode est à rapprocher de la volonté clairement affichée dans le programme de l’UMP depuis 2006, de favoriser la privatisation des services et notamment celui du service public de l’éducation.

■ Jean-Marie DAVID

Extraits de la lettre d’Isabelle Balkany en date du 24 novembre 2008

« La responsabilité juridique des services de restauration et d’entretien relevant du Président du Conseil général, elle ne peut être déléguée ».

« Un vote négatif du Conseil d’administration ne peut donc empêcher (...) les décisions prises par le Conseil général pour la restauration ».

« Si un collège refuse de signer la convention-cadre actualisée ou refuse de signer l’avenant actualisant la convention-cadre initiale (...), le collège ne pourra plus bénéficier des dispositifs pédagogiques mis à sa disposition par le Conseil général »

Toujours rien !

Le 30 septembre 2008, Fabien Feuillade interrogeait par écrit Valérie Pécresse, ministre des Universités, à propos de l’avenir de la Résidence universitaire d’Antony. Oralement, V. Pécresse promettait une réponse rapide. Le courrier a du se perdre...

Le 21 octobre 2008, Wissam Nehmé, conseiller municipal délégué aux nuisances environnementales, interrogé par un riverain du RER-B sur les nuisances sonores nocturnes liées au

nettoyage au Karcher des gares, assurait transmettre la réponse de la RATP. Le vélo du facteur a crevé ?

Le 5 février 2009, Magali Buzelin demandait au Conseil municipal à Philippe Serin, maire-adjoint délégué à la sécurité, quand se tiendrait le Conseil de prévention de la délinquance. « Bientôt » fut-il répondu. Le 25 mars, confronté à la même question, notre vidéo-sécuritaire municipal en chef ne donnait toujours pas de date précise.

L'interview du mois

Fabien Feuillade, Président de l'Association des amis du cinéma « Le Select », nous expose ses attentes et des craintes en ce qui concerne le projet de la municipalité

Antony Place Publique : Où en est le projet de modernisation du Select?

Fabien Feuillade : Le projet va entrer dans une phase active puisque la municipalité va lancer très prochainement le concours d'architecte. Le jury du concours a été désigné. Néanmoins des zones d'ombre existent : quid de la négociation pour déloger la boutique de chaussures qui bloque la réalisation du projet ? De plus, le choix de la gestion du futur cinéma n'est toujours pas arrêté par la municipalité et le programme définitif n'est pas communiqué. La seule chose, plutôt positive pour les cinéphiles, est que la salle de substitution durant les travaux sera le Théâtre Firmin-Gémier.

APP : Que souhaitez votre association pour le futur cinéma?

FF : L'association a toujours été pour une modernisation ambitieuse qui développe la diffusion de films mais également des activités d'éveil autour des pratiques cinématographiques. Mais cette modernisation doit s'appuyer sur les forces actuelles, un lieu dédié à la culture et convivial. Nous avons d'ailleurs fait un projet alternatif cohérent transmis à la municipalité qui allait dans ce sens. Le cinéma doit également s'intégrer dans la ville. Le système de la double entrée, coté N20 et coté marché, participe à l'intégration du cinéma au cœur de ville et doit être conservé. Nous excluons un lieu lambda avec une programmation banale, car la force du Select c'est d'avoir su proposer une offre différente.

APP : Peut-on encore modifier le schéma architectural ?

FF : Tant que le programme n'est pas soumis à appel d'offre, il peut être modifié. Il appartient à la municipalité d'organiser la concertation. Une seule réunion de concertation depuis décembre 2005, c'est trop peu. Or une concertation, où l'avis des cinéphiles serait entendu, garantirait le succès du futur cinéma. En outre, il serait judicieux que les membres

du jury rencontrent les cinéphiles et les Antoniens intéressés au projet : cela leur permettrait de mieux appréhender leurs attentes avant le choix final de l'architecte.

APP : Pour vous, le projet de la municipalité présente-t-il des risques?

FF : S'arc-bouter, comme le fait le maire, sur un programme de quatre salles sur la parcelle actuelle, comporte des risques. Sur le plan architectural on court le risque d'espaces étriqués dans un cube sans âme et donc sans convivialité. Par ailleurs, il y a un danger qui pèse en permanence sur le mode de gestion du cinéma. Le silence de la municipalité sur la question est préoccupant. Tous les spécialistes expliquent que quatre salles c'est le seuil minimum pour une gestion privée plus exposée aux aléas économiques. Enfin, il y a un risque sur la programmation, car contrairement à une idée reçue la programmation du Select est très équilibrée, mais l'identité culturelle du Select repose sur le fait que les films sont présentés dans les mêmes conditions. Or à l'avenir les grands groupes de diffusion feront pression pour la diffusion de films commerciaux qui sont déjà diffusés dans toutes les salles et à l'inverse les films art et essais moins médiatisés qui ont besoin des petits cinémas risquent d'être relayés dans les petites salles. Le plus grand risque à mon sens est donc de faire un cinéma comme partout ailleurs.

APP : Et les tarifs ?

FF : Les tarifs actuels du Select restent attractifs. Néanmoins il est difficile d'effectuer des comparaisons tant les Pass cinéma illimités autour de 20 euros mensuels ont été développés par les grands groupes de diffusion. Ces offres ont notamment rencontré un fort succès chez les jeunes. Je ne suis pas certain que ce type de formule soit adapté à l'esprit du Select. Ici encore il faudrait être inventif en créant des formules notamment en faveur des familles. Pourquoi ne pas imaginer une formule « famille » où les adultes paieraient le plein tarif et les places des enfants seraient à 1 euro ? Ceci correspondrait au côté familial qui existe au



Select et cela aurait du sens pour un cinéma convivial. Le futur cinéma devra essayer de se différencier aussi dans ce domaine.

Une permanence de RESF sur Antony

RESF, collectif d'organisations (parmi lesquelles la FCPE, la plupart des syndicats enseignants, le MRAP, La Ligue des Droits de l'Homme) engagées ensemble pour la régularisation des jeunes scolarisés et des parents sans papiers, assure une permanence d'information pour Antony et Bourg-la-Reine. Elle se tient à la Résidence universitaire d'Antony (bâtiment H, 18 rue Lafontaine) de 18 h 30 à 19 h 30 les 1er et 3ème mardis de chaque mois.

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Bruno Edouard

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Magali Buzelin, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL
Dépôt légal annuel